

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COETMIEUX

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame PECHEUR Virginie, vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation : le 1^{er} Septembre 2026

Présents : BERTRAND Jérôme, CABARET Armelle, CABARET Nadine, GODIN Virginie, HAQUIN Laurence, MENIER Liliane, PECHEUR Virginie, ROHON David, ROULLIER Marie, TIREL Elisabeth.

Absents/Excusés : DUMESNIL Karine, LE BERT Jean-Marie, MENIER Emilie.

OBJET : Colis de Noël du CCAS 2026

D2607

Comme habituellement, les personnes de 80 ans qui ne pourront pas prendre part au repas du CCAS seront bénéficiaires d'un colis de Noël, offert par le CCAS.

Une trentaine de colis devraient être distribués cette année : colis « personnes seules vivant à domicile », « couples » et colis « personnes vivant en EHPAD ».

La composition des colis sera déterminée lors de la prochaine réunion du CCAS.

Le budget total maximum est estimé à 800 € TTC.

La distribution se fera **le samedi 19 décembre 2026 matin**. Les administrateurs du CCAS sont invités à bloquer ce rendez-vous dans leur agenda.

Une carte de vœux sera glissée dans chaque colis. Les enfants des deux écoles seront également sollicités pour confectionner des cartes de vœux qui seront glissées dans chacun des colis.

Nos correspondants Ouest-France et Télégramme seront conviés le jour J. à 10h00 pour prendre une photo du groupe avant le début de la tournée, en vue d'un article dans la presse.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS AUTORISE Virginie PÉCHEUR à passer commande des colis de Noël pour un montant total maximum de 800 € TTC.

VOTE : 10

- **POUR : 10**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à COËTMIEUX, les jours, mois et an susdits.
Le Président,
Laurence HAQUIN



Affaires diverses

▪ Demande de domiciliation auprès du CCAS :

Le CCAS a été sollicité le 11 septembre 2026 concernant une demande de domiciliation formulée par une personne actuellement hébergée sur la commune.

Comme évoqué lors de la première réunion, la domiciliation des personnes sans domicile stable relève des attributions du CCAS.

La personne concernée a dû quitter précipitamment le domicile conjugal (situé en Ille-et-Vilaine) à la suite de violences et est depuis hébergée chez une amie résidant sur la commune. Son enfant, âgé de 3 ans, est scolarisé à l'école de la Glanerie.

Les conditions permettant une domiciliation auprès du CCAS étant réunies, notamment l'absence de domicile stable et l'existence d'un lien avec la commune, caractérisé par la scolarisation de son enfant, la demande a pu être acceptée.

Un entretien avec Mme C. a été réalisé par Virginie PECHEUR le 17 septembre 2026.

Madame C. a déjà engagé plusieurs démarches depuis son arrivée sur la commune cet été :

- Un accompagnement social est en cours auprès d'une assistante sociale de la MDD Saint-Brieuc-Lamballe ;
- Une demande de logement a été faite auprès de Terre d'Armor Habitat.

En accord avec Madame C., les prochaines étapes ont été définies comme suit :

- Mme C. tiendra le CCAS informé de l'évolution de sa situation ;
- Dès communication de son numéro de dossier, Virginie PECHEUR prendra contact avec Terre d'Armor Habitat afin d'appuyer sa demande de logement ;
- Un nouveau point sera réalisé avec Mme C. dans environ deux mois afin de faire le bilan de sa situation et des démarches engagées.

La domiciliation de Madame C. auprès du CCAS est effective depuis le 17 septembre 2026 à 18h.

Ce point fait l'objet d'une information des administrateurs. Il ne nécessite pas de délibération.

▪ La Brève du CCAS :

Chaque trimestre, les actualités du CCAS seront portées à la connaissance des habitants de Coëtmieux par le biais de « La Brève du CCAS » qui paraît dans le bulletin communal « Le Coët'Info » (parution du prochain numéro fin septembre).

Le document est soumis aux membres présents : celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque, il a été considéré comme approuvé par l'ensemble des membres présents.

▪ **Ateliers Bien Vieillir :**

Deux ateliers seront prochainement organisés sur la commune :

Ateliers NUTRITION :

- Conférence de lancement : Lundi 12/10/2026 de 10h30 à 12h
- 5 Ateliers : les lundis 2, 9, 16, 23 et 30/11/2026 de 10h30 à 12h
- Nombre de places : 17
- Déjà 15 inscrits

Ateliers NUMERIQUE :

- Conférence de lancement : Lundi 11/01/2027 de 10h à 12h
- 8 ateliers : du lundi 18/01 au lundi 22/03/2027 de 9h30 à 12h
- Nombre de places : 10
- Déjà 9 inscrits

▪ **Les Rendez-vous des Potes Âgées :**

Calendrier du 4ème trimestre :

- Lundi 5 octobre 2026 après-midi ;
- Lundi 2 novembre 2026 après-midi ;
- Lundi 7 décembre 2026 après-midi (Atelier créatif de Noël).
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.